



Commission des finances et des affaires générales

5 Administration générale

Transfert des véhicules et matériels de l'équipe mobile d'ouvriers professionnels (EMOP) du lycée "Emile Mathis" à SCHILTIGHEIM

Rapport n° CP/2011/866

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Le présent projet de convention a pour objet de préciser les modalités de transfert des matériels appartenant à l'équipe mobile d'ouvriers professionnels (E.M.O.P.) sise au lycée Emile MATHIS, suite à sa réorganisation en équipe de maintenance des bâtiments du Département du Bas-Rhin.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales renforce les compétences des collectivités locales dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

La loi précitée prévoit, en effet, à compter du 1er janvier 2006 une répartition des services mutualisés entre les différentes collectivités territoriales.

Le Département du Bas-Rhin a souhaité réorganiser les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) en Equipes de Maintenance des Bâtiments (EMB). Ces équipes interviennent à la fois dans les collèges et dans les bâtiments départementaux.

Les biens de l'EMOP du Lycée Emile Mathis devenant propriété du Département sont à déterminer. Les modalités de ce transfert sont également à définir.

Le conseil de gestion l'EMOP du Lycée Emile Mathis de Schiltigheim réuni le 12 avril 2011 a proposé de transférer à titre onéreux les véhicules et les matériels de l'équipe selon leur valeur nette comptable.

Le conseil d'administration a autorisé ce transfert en date du 7 juillet 2011 et le reversement de l'excédent comptable du compte administratif 2012 en fonction du critère du nombre d'heures facturées ces trois dernières années. Cela représente 20,38 % de cet excédent qui reviendra au Département pour le 30 juin 2012 au plus tard.

Le projet de convention correspondant figure en annexe du rapport avec la liste de véhicules et matériels qui seront repris respectivement pour 49 200 € par le Service Parc des Véhicules et Bacs Rhénans et pour 1 950 € par l'équipe de maintenance des bâtiments du Département situés dans le territoire de la CUS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

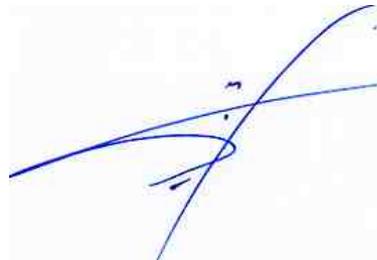
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention à conclure avec le lycée Emile MATHIS, établissement public local d'enseignement sis à Schiltigheim, pour le transfert

de véhicules et de matériels de l'équipe mobile d'ouvriers professionnels (EMOP) à l'équipe de maintenance des bâtiments du Département.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL